La branche de la métallurgie a subi une modification importante cette année. En effet, une nouvelle convention collective nationale s’est mise en place le 1er janvier 2024. Elle remplace plus de 70 conventions territoriales. On peut se réjouir que les métallos soient dorénavant traités de la même façon sur tout le territoire. La grille nationale des salaires est par exemple une très bonne chose d’autant plus que le plus petit salaire de la grille est 5% au dessus de SMIC. Cependant, il y a un gros problème avec la classification. En effet, les classifications et les intitulés de poste sont spécifiques à chaque entreprise puisqu’attribués directement par la direction. Ainsi, un salarié qui quitte une entreprise avec un poste « d’opérateur-régleur, classé C5 » n’est absolument pas certain de retrouver un poste équivalent avec la même classification, donc avec le même salaire ! C’est un recul par rapport au fonctionnement des anciennes conventions territoriales.

Par ailleurs, j’ai lu avec attention le dernier édito de Frédéric et j’ai été très surpris par les termes employés. On ne peut montrer la moindre ambiguïté quand on revendique l’abrogation de la réforme des retraites. Pour ma part, je pense qu’il faut saisir toutes les occasions qui se présentent pour abroger cette contre réforme.

On ne peut pas, par exemple, considérer comme « **une victoire, un pied dans la porte**» le fait que le gouvernement reconnait que « **cette réforme était loin d’être parfaite et devait être réaménagée** ». Non, ce n’est pas une victoire. Cette réforme doit être abrogée !

On ne peut pas se réjouir de « **l’opportunité de rouvrir les discussions pour obtenir satisfaction** ». Pour cela il faudrait que les discussions aient un jour été ouvertes ! Le gouvernement ne nous a jamais écoutés, comment aurait-il pu discuter ? Pas de discussion, abrogation !